

AMOEBa étend la protection de sa technologie en Russie et aux Etats-Unis

Chassieu, le 18 avril 2016 - AMOEBA (FR0011051598 - AMEBA) producteur d'un biocide biologique capable d'éliminer le risque bactérien dans l'eau annonce aujourd'hui la délivrance de trois nouveaux brevets en vue d'étendre géographiquement la protection de sa technologie.

Le brevet « Procédé de lutte biologique contre le risque *Listeria* » vient d'être délivré en Russie par le Service fédéral pour la propriété intellectuelle (ROSPATENT), quelques semaines après sa délivrance aux Etats-Unis.

Ce brevet confirme l'action biocide de la solution AMOEBA contre la bactérie pathogène *Listeria*, germe fortement impliqué dans les infections alimentaires. Il concerne notamment les eaux servant au nettoyage des équipements et matériels en contact avec des denrées alimentaires et les aliments pour les animaux.

Le brevet intitulé « Procédé de lutte biologique contre le risque *Pseudomonas* » vient d'être délivré en Russie par le Service fédéral pour la propriété intellectuelle (ROSPATENT) et aux Etats-Unis, par le Bureau américain des brevets et des marques (USPTO), après sa validation pour l'ensemble de la zone européenne en février 2016.

Ce brevet confirme l'action biocide de la solution AMOEBA contre la bactérie pathogène *Pseudomonas*, premier germe responsable des infections nosocomiales dans les établissements de soins. Il s'applique notamment au segment des Eaux Chaudes Sanitaires (ECS).

A travers ces nouveaux brevets, AMOEBA continue d'étendre la protection de sa technologie de rupture sur de nouvelles zones géographiques à fort potentiel en vue de futures applications.

« *Ce communiqué confirme la stratégie d'AMOEBa, qui vise à renforcer son portefeuille de brevets sur de nouveaux territoires avec pour objectif le développement de nouvelles applications. La délivrance des brevets est cadencée afin de couvrir une exploitation commerciale maximale. Cette nouvelle démontre aussi le potentiel mondial de notre solution biologique et la propriété innovante de notre technologie.* » ajoute **Fabrice PLASSON, Président du Directoire d'AMOEBa**.



1^{er} semestre 2016 la demande d'AMM provisoire pour l'ensemble des pays européens dès lors que l'ANSES (Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail) aura validé la solution AMOEBA pour l'application « Tours Aéroréfrigérantes ». Sur un marché mondial des biocides chimiques estimé à 21 Md€⁽¹⁾, AMOEBA se concentre aujourd'hui sur le segment des tours aéroréfrigérantes industrielles (TAR) évalué à 1,7 Md€⁽²⁾. Sa technologie de rupture répond aux nouvelles réglementations en matière de rejets chimiques dans l'environnement. AMOEBA est cotée sur le compartiment C d'Euronext Paris et a intégré l'indice CAC® Small le 21 septembre dernier. Pour plus d'informations : www.amoeba-biocide.com.

(1) : Sources combinées par Amoéba venant des traités d'eau, de Freedonia, d'Eurostat et MarketsandMarkets

(2) : Données Amoéba combinées à partir des sources : DRIRE 2013, Eurostat, ARHIA 2013

Contacts :

Amoéba
Christine GENDROT LAURAIN
Responsable Communication
06 62 10 83 70
christine.laurain@amoeba-biocide.com

Actifin
Ghislaine GASPARETTO
Communication financière
01 56 88 11 11
[ggasparetto@actifin.fr](mailto:gasparetto@actifin.fr)